

EDITORIAL



8 mars « journée de la Femme », et bien non ce n'est pas si simple, il s'agit en fait de la « journée internationale des luttes pour le droit des femmes ».

Et oui messieurs, faire la lessive et vous occuper des enfants ce jour là n'est pas l'effet recherché, l'idée est bien plus grande (même si c'est gentil de votre part). Ce jeudi 8 mars était organisée à la Confédération, une rencontre nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a rassemblé 215 personnes (dont $\frac{1}{4}$ d'hommes) venus de toute la France. Elle a permis de faire le point sur le plan revendicatif (l'égalité professionnelle et salariale) mais aussi sur la syndicalisation et la promotion de la place des femmes dans la CGT.

C'est une étape importante pour établir un bilan de notre activité dans ce domaine qui figure dans les premières attentes des salarié(e)s (et oui des deux sexes) à l'égard des syndicats.

En 2011, l'écart des rémunérations brutes annuelles entre les femmes et les hommes est de **27% (+ de 40 % pour les pensions)**. Des lois ont bien été votées donnant obligation aux entreprises de négocier pour réduire cet écart (avant le 31/12/2011) sous peine de sanctions, mais celles-ci ont bien entendu été édulcorées par les décrets d'application de la loi sur les retraites et les délais...repoussés.

En ce qui concerne les conditions de travail des femmes, revendiquer l'égalité nous engage à développer des revendications sociétales (organiser et développer les services publics, l'accueil pour la petite enfance, l'éducation, l'aide à l'autonomie...) tout ce qui pourrait améliorer les conditions de vie des femmes ne pourrait qu'améliorer leurs conditions professionnelles.

Autre inégalité, c'est celle qui existe entre les grandes et les petites entreprises. 50 % du salariat travaille dans les entreprises de moins de 50 salarié(e)s, là où il y a peu de syndicats et beaucoup de femmes. Fin 2012 auront lieu les élections professionnelles dans ces TPE, c'est là une grande occasion d'aller à la rencontre de ces salarié(e)s, **et nous ne manquerons pas ce rendez vous.**

Et qu'en est-il au sein de la CGT ? Les femmes représentent 50% du salariat français et seulement 35 % des adhérents de la CGT. Il est donc nécessaire d'accueillir plus de femmes pour que notre organisation soit pleinement représentative.

Sommaire

- P2 : Collectif Audit Citoyen, Infos UL Cournon
- P3 : Grève à la CARSAT, Elections LIMAGRAIN,
- P4 : Michelin, Journée contre le FN
- P5/6 : Formation professionnelle



N° 1412 VENDREDI 9 MARS 2012

DEPOSE LE 9 MARS 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

En terme de responsabilité ? seule 26% des femmes sont élues et mandatées, 27% secrétaires de syndicat... c'est peu, il faut agir. Camarades disons stop aux stéréotypes qui n'ont que trop vécu, **il est temps que les femmes soient reconnues comme égales des hommes dans tous les domaines.**

Exigeons l'application des lois dans ce domaine et donnons nous les moyens de mettre en application la charte d'égalité femme/homme rédigée en 2007 par la CGT (téléchargeable sur le site confédéral).

Caroline Marichal

CAC 63

Depuis le 8 novembre 2011, le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique du 63 (CAC63) se réunit (tous les mardis) et agit sur le département du Puy-de-Dôme pour expliquer sa démarche.

Il comprend un certain nombre d'associations (AC !, ATTAC, Collectif des Droits des Femmes, LDH, DAL63, MNCP-Chom'actif, Brut de Béton, les Amis du Monde Diplomatique...) de syndicats (UD CGT63, FSU63, Solidaires, SUD éducatif), de partis politiques en soutien (EELV, Front de Gauche : PCF, PG, GU, FASE ; NPA) et de nombreux citoyens et personnalités...

Plusieurs réunions publiques ont eu lieu sur le département et rencontrent un certain succès. Nous disposons de bons animateurs qui, avec des petits films, permettent une bonne compréhension de la dette publique, la nécessité de cet audit citoyen et un débat très intéressant.

Les prochaines réunions publiques auront lieu :

- **Le 10 mars à St-Gervais à 14h30**, Salle des Fêtes,
- **Le Vendredi 23 mars à 20h** réunion publique sur la dette à Issoire, Maison des Associations (un collectif local est naissant),
- **Le vendredi 13 avril à Gerzat à 20h** Salle du Théâtre Cornillon avec Marc Chovin économiste.

Le collectif a décidé d'inviter Damien MILLET pour une conférence/débat sur la dette publique le 31 mars 2012 à 20h30 Salle Victor Hugo sous le centre commercial de Croix Neyrat à Clermont-Ferrand. Il est président de CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde) et coauteur avec Eric Toussaint, du livre "*La dette ou la vie*".

- Venez vous informer, débattre.
- Venez participer à nos actions à Jaude le **24 mars à 15h et le 31 mars à 16h.**
- Rejoignez les 60 000 signataires de l'appel : <http://www.audit-citoyen.org>
- Visitez notre site : www.audit-citoyen63.org
- Venez à nos réunions du **mardi 18h !**

L'audit citoyen est un processus de mobilisation de la société civile pour replacer dans le champ du débat démocratique des choix qui ne nous sont plus proposés.

Les dix propositions de la CGT pour sortir de la crise sont dans cette dynamique : **d'autres** choix sont possibles.

Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers et les politiques d'austérité qui en découlent en France et dans les pays européens : Grèce, Italie, Espagne, Portugal Irlande...

Marc Barnier

INFOS UNION LOCALE CGT COURNON

L'Union Locale CGT de COURNON / Clermont Sud-est informe tous les salarié(e)s (y compris et surtout les travailleurs isolés des petites et moyennes entreprises) de COURNON et de toute l'agglomération Sud de Clermont (Ceyrat, Beaumont, Romagnat, Aubière, la Roche Blanche, le Cendre, Veyre-Monton, Billom, etc.) qu'elle tient des permanences juridiques et syndicales, dans ses locaux situés au 8, place des dômes à Cournon d'Auvergne : tous les LUNDI de 14h00 à 18h00 et tous les VENDREDI de 14h00 à 17h00.

Elle tient également des permanences spécialement réservées aux salarié(e)s du commerce les 1er et 3^{ème} mardis du mois de 13h00 à 16h00, et les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 17h00 à 19h30 .

Contact : L'Union Locale CGT de COURNON / Clermont Sud-est.
04 63 08 29 00 / 06 34 48 26 13 / 06 68 34 53 68 / ulcournon@cgt63.fr

MOUVEMENT DE GREVE A LA CARSAT AUVERGNE

Depuis le 1^{er} mars 2012, les agents traitant les dossiers retraite, les mises à jour de carrières et l'information retraite sont en grève.

Ils revendiquent une amélioration du service à rendre aux assurés passant par une reconnaissance de leurs qualifications, une augmentation des effectifs et de meilleures conditions de travail.

Face :

- Au blocage des salaires, sans perspectives de carrière,
- A une législation de plus en plus complexe,
- A la diminution des effectifs (- 10 % en cinq ans),

Les conditions de travail se sont lourdement détériorées.

Il est demandé de plus en plus de compétences aux agents alors que la charge de travail augmente et que les rémunérations stagnent.

Après avoir maintes fois alertés la direction par l'intermédiaire des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, les techniciens ont décidé une action de grève reconductible demandant l'ouverture immédiate de négociations.

Clermont-Ferrand le 6 mars 2012
Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO de la Carsat Auvergne

EXPRESSIONS PROFESSIONNELLES : LA CGT EN FORCE LORS DES ÉLECTIONS CHEZ LIMAGRAIN

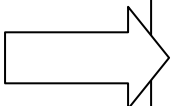
Lors des dernières élections professionnelles chez Limagrain, les résultats annoncent de belles perspectives pour les salariés.

Avec près de **51% des voix pour les listes Cgt** (dont **67,5% dans le collège ouvrier**) au Comité d'Entreprise, notre organisation syndicale pourra négocier les accords et aura la possibilité de dénoncer ceux qui ne seraient pas favorables aux salariés.

Les militant(e)s de la Cgt prétendent également à des postes à responsabilité (commissions, bureau...) au sein du futur CE, par respect des salariés qui sont de plus en plus nombreux à porter leur confiance aux élus CGT.

L'implication et la mobilisation des syndiqués CGT a été déterminante et a contribué à cette belle réussite.

AGENDA UD :

- 
- **13 mars** : journée contre le front national,
 - **30 mars** réunion des SG d'UL pour les Élections TPE à l'UL d'Issoire,
 - **3 avril** COMITE GENERAL DE L'UD (**nous demandons aux syndicats de faire le nécessaire pour s'inscrire rapidement**)

LES MÉTHODES DE MICHELIN DÉMASQUÉES

Un reportage dans le journal de TF1 du mardi 28 février a mis en lumière les méthodes utilisées par Michelin pour “frauder” sur les accidents du travail à l’usine de Cholet.

Depuis, de nombreux témoignages ont confirmé que ces méthodes sont les mêmes dans toutes les usines.

La coordination des syndicats Cgt Michelin s'exprime et s'explique sur ce sujet.

Aussi, il y a fort à penser que ces pratiques existent dans beaucoup d'autres entreprises.

L'UD Cgt 63 s'organisera, avec les syndicats, pour mettre au jour ces pratiques et les combattre.

13 MARS JOURNÉE D'ÉTUDE CONTRE LE FN : IL RESTE QUELQUES PLACES

Pour rappel :

MARDI 13 MARS, Salle de l'Abée Prévost à Clermont-Ferrand, l'UD organise une journée d'étude pour permettre aux militant-e-s de contrer la propagande du FN.

Le programme :

- **9 h 00 : accueil**
- **9 h 30 : le Front National démasqué par l'Histoire**
 - Introduction par Jérôme BEAUVISAGE, historien, collaborateur au pôle éditorial de l'IHS-CGT.
 - **Débat jusqu'à 12 h 00.**
- **13 h 30 : Le FN ou l'imposture sociale**
 - Analyse du programme du FN
 - Débat : quels sont les meilleurs arguments pour combattre le FN ?
- **Clôture à 16 h 30**

Inscrivez-vous vite auprès de l'UD
Par mail (ud@cgt63.fr), ou tel : 04 73 31 87 87

Mardi 6 mars 2012, la CE de l'UD devait discuter de la question de la formation professionnelle. Cette question est plus d'actualité que jamais, depuis que Sarkozy a annoncé ses mesures pour la formation des chômeurs. Ci-dessous, le rapport de Rosemonde WOJEIECKOWSKI, qui travaille sur cette question pour l'UD et le Comité Régional.

Sous prétexte de contexte économique déprimé, le patronat remet en cause les notions d'emploi, de travail, de relations salariés/entreprises. La CGT le dit depuis longtemps, face aux mauvais coups, aux licenciements et au chômage, au sous-emploi, à la précarité, à la flexibilité, pour améliorer l'égalité d'accès aux droits et à un travail digne et reconnu, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un **nouveau statut du travail salarié** s'appuyant sur des garanties interprofessionnelles doit être l'un de nos objectifs majeurs.

Cinq millions de personnes sont exclues du travail (83 000 DE en Auvergne cat ABC : tenus de faire des actes positifs d'emploi, 52 000 en catégorie A=sans aucune activité), un million et demi de personnes, essentiellement des femmes, mais pas seulement, sont officiellement en sous-emploi, plus de 8 millions de personnes, selon l'INSEE en 2009, vivaient sous le seuil de pauvreté. En cas de perte d'emploi, les dispositifs de reclassement diffèrent d'une entreprise à l'autre. Il nous faut donc **sécuriser le contrat de travail**. Pourtant certains, que je ne nommerai pas ici, envisagent en ce moment de faire passer le contrat au dessus de la loi, c'est à dire de balayer le Code du travail qui, s'il n'est pas parfait, constitue tout de même encore un socle commun ne pouvant être qu'amélioré par des accords collectifs, pour le remplacer par les résultats très aléatoires de batailles très localisées. Les conséquences en seraient la disparition des conventions collectives et de la protection minimale dont bénéficient encore les salariés.

Pour instaurer une sécurité sociale professionnelle, il faut certes de nouveaux droits d'intervention pour les salariés, mais il faut aussi et avant tout être formé soi-même, **sécuriser son propre parcours professionnel** et celui des autres travailleurs. Négocier une GPEC, c'est inclure les besoins de formation dans la stratégie des entreprises pour ses futurs emplois ; pérenniser les emplois, c'est accepter leur évolution et gagner en compétences ; la formation professionnelle ne doit pas être considérée comme une alternative au chômage, ni comme un chemin vers une « employabilité » tant vantée par les employeurs, mais comme un outil de promotion sociale dans la continuité de l'instruction publique, bénéficiant à la personne autant qu'à la société.

La formation professionnelle est donc un projet de société. Demain, la formation professionnelle cessera d'être considérée injustement comme le champ des battus, pour devenir légitimement celui des vainqueurs (*Jean Paul Delevoye, président du CESE, 2011*). La qualification acquise (diplômes, validation des formations suivies, ancienneté dans un secteur et pas seulement dans une entreprise, expérience acquise) doit être la base des négociations sur les grilles de classification. **Le droit à la sécurité sociale professionnelle** s'inscrit dans l'exigence de rendre effectif le droit au travail pour toutes et tous. La question de la formation professionnelle est directement au cœur des problématiques de travail, de l'emploi, des conditions de travail et des revendications salariales.

Avec la crise, la globalisation et la financiarisation de l'économie, nous ne sommes plus dans un contexte de mutations technologiques, mais de véritables restructurations permanentes des groupes et du capital. Alors que nous sommes partout sur le terrain pour la défense de l'emploi, le maintien et le développement des activités, force est de constater que nous avons des difficultés à appréhender les enjeux de la formation en articulation avec les luttes. Or **l'absence de qualification** est toujours facteur d'exclusion sociale, de fragilité, de confinement dans des activités précaires, dans le chômage. La formation professionnelle et continue constitue un champ d'intervention stratégique du développement économique et appelle les partenaires sociaux et institutionnels à définir des priorités régionales en matière d'évolution des voies de formation.

C'est tellement vrai qu'au dernier « **sommet social** », des mesures d'urgence pour l'emploi et la formation ont été annoncées (bien trop tard, vous me direz, et pas celles que l'on souhaite...il n'empêche) : des millions d'euros pour favoriser l'emploi des jeunes, l'activité partielle, la formation des chômeurs. On y trouve pêle-mêle des formations « processus de resocialisation », les contrats aidés, le CSP (contrat de sécurisation prof.) pour les salariés en fin de CDD ou d'intérim, l'assouplissement des règles pour les salariés en chômage partiel. X. Bertrand est chargé d'amplifier le recrutement des jeunes en alternance, et G. Larcher doit revoir tout le système conclu par les partenaires sociaux en 2009.

Dans sa lettre de mission à Larcher, qui devra rendre ses conclusions début avril après **concertation** avec les partenaires sociaux (alors que jusqu'à présent c'étaient les partenaires sociaux qui négociaient un ANI retranscrit peu ou prou dans la loi), le président de la République rappelle que la formation est une **compétence décentralisée** des Conseils régionaux, mais aussi que Pôle Emploi et les préfets (et même les sous-préfets) y jouent un rôle central, car la formation est intimement liée à l'emploi. Par ailleurs les OPCA et OPACIF (Fongécif) jouent également un rôle non négligeable auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises en difficulté, en plus de leur mission première de formation des salariés. Bien sûr Sarkozy veut « rationaliser les dépenses », mais aussi renforcer les liens entre formation initiale et formation continue. Faudra-il pour autant professionnaliser toute la formation initiale, comment formera-t-on les citoyens de demain ? C'est un débat qu'il nous faudra avoir plus tard, il y a là un enjeu politique sur lequel toute la CGT devra être vigilante.

Enfin Sarkozy veut des accords « compétitivité-emploi » sur lesquels les partenaires sociaux devront négocier au niveau interprofessionnel. Bien sûr il s'agit de permettre au niveau de chaque entreprise, la remise en cause du temps de travail et/ou du salaire. D'une part c'est une brèche ouverte au bouleversement de la hiérarchie des normes dont je vous parlais auparavant, mais c'est aussi un formidable moyen de **chantage des employeurs** envers les salariés dont les plus fragiles sont toujours les moins qualifiés.

De la manière la plus cruciale, le problème va se poser dans les **TPE** où il n'y a pas encore de présence syndicale, et où le chômage partiel est compliqué à mettre en œuvre. Les TPE sont des entreprises indépendantes de moins de 20 salariés, et les statistiques ne mesurent que le champ ICS (industrie-commerce-service). En Auvergne, 49 400 TPE dont 42% d'artisans, concentrent 40% de l'emploi salarié ; 70 % des TPE ont 0 ou 1 salariés (Insee), et ici comme ailleurs, ce sont les TPE/PME (0 à 249 salariés) qui crée de l'emploi, tandis que les grandes entreprises ont plutôt tendance à réduire leurs effectifs. Une TPE c'est très souvent un auto-entrepreneur qui a réussi, qui, grâce à son métier, a créé son emploi et qui va peut-être en créer d'autres. Ces TPE sont nombreuses mais fragiles elles peuvent naître et disparaître rapidement. Parmi les TPE nouvellement créées, près de 30% sont des reprises : il y a moins de dynamisme en Auvergne que sur le territoire national (- de 25%).

D'ici 2013, les salariés voteront donc dans ces TPE. Ce vote doit être l'expression des **revendications d'égalité de droits** avec tous les autres salariés, de formation professionnelle, de déroulement de carrière, d'aide au reclassement, d'égalité homme-femme, etc. En matière de formation professionnelle, peu de salariés peuvent quitter leur poste de travail sans désorganiser gravement l'organisation de l'entreprise. Des droits existent, notamment grâce au paiement par les OPCA de salaire pour des remplaçants des salariés en formation, par le conseil que ces OPCA peuvent donner aux entrepreneurs, par le montage de GPEC territoriales (GTEC), etc.

Par exemple, l'analyse précise de l'évolution de l'emploi et des compétences sur un territoire, ou dans une branche professionnelle est une des conditions du dynamisme du marché du travail, et pèse dans la lutte contre le chômage.

La **GTEC** est une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux (Conseil régionaux, généraux, OPCA, acteurs relais) au sein d'un territoire (bassin d'emploi, département, ...) dans l'objectif mutuellement profitable de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins d'évolution en gestion d'emplois et de compétences des entreprises. Selon l'ANACT, "*l'enjeu de la démarche territoriale est d'intégrer des dimensions insuffisamment traitées dans les GPEC d'entreprises : les caractéristiques de la main d'œuvre disponible dans territoire regardé (le bassin d'emploi) ; les particularités dans ce territoire de l'implantation des entreprises ; l'opportunité de d'outiller les TPE qui ont du mal à s'engager isolément dans ce type de démarche.*"

Les Pouvoirs publics : préfetures et collectivités territoriales ont des fonds destinés à ces actions qui apparaissent également comme de la prévention contre les difficultés économiques et sociales des entreprises. On est bien là, toujours, dans la sécurisation des parcours professionnels et le maintien de l'emploi et de la vie locale. Peu d'entre nous connaissons réellement les dispositifs existants, et encore moins l'utilisation qui en est faite. La CGT se doit d'investir les lieux de décision et de financement d'une façon plus importante qu'aujourd'hui, et d'intégrer la formation continue dans son projet global de réponse aux besoins des travailleurs.